

**Déclarations et réserves
faites à la fin
de la Conférence de plénipotentiaires
de l'Union internationale des télécommunications
(Antalya 2006)**

1

Original: anglais/français/espagnol

Pour la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la République de Bulgarie, la République de Chypre, le Danemark, l'Espagne, la République d'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la République de Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République de Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République de Slovénie et la Suède:

Les délégations des Etats Membres de l'Union européenne et des pays adhérents, la Bulgarie et la Roumanie, déclarent que les Etats Membres de l'Union européenne et les pays adhérents, la Bulgarie et la Roumanie, appliqueront les instruments adoptés par la Conférence de plénipotentiaires (Antalya, 2006) conformément à leurs obligations découlant du Traité instituant la Communauté européenne.

2

Original: anglais/français/espagnol

Pour la République fédérale d'Allemagne, la Principauté d'Andorre, l'Autriche, la République azerbaïdjanaise, la Belgique, la République de Bulgarie, la République de Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, la République de Croatie, le Danemark, la République d'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la République de Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la République de Lettonie, la Principauté de Liechtenstein, la République de Lituanie, le Luxembourg, Malte, la République de Moldova, la Norvège, le Royaume des Pays-Bas, la République de Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République de Serbie, la Suède, la Confédération suisse et la Turquie:

Au moment de signer les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Antalya, 2006), les délégations des pays mentionnés déclarent formellement qu'elles maintiennent les déclarations et réserves que leurs pays respectifs ont formulées lors de la signature des Actes finals des précédentes conférences de l'Union habilitées à conclure des traités comme si elles les avaient formulées intégralement à la présente Conférence de plénipotentiaires.

3

Original: anglais/français/espagnol

Pour la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la République de Chypre, la République de Croatie, le Danemark, la République d'Estonie, la Finlande, la France, la République de Hongrie, l'Irlande, l'Islande, le Japon, la Principauté de Liechtenstein, le Luxembourg, Malte, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume des Pays-Bas, la République de Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République de Serbie, la République de Slovénie, la Suède, la Confédération suisse et la Turquie:

Les délégations des Etats susmentionnés se réfèrent à la déclaration faite par la République de Colombie (58), dans la mesure où cette déclaration et tout autre texte analogue se rapportent à la déclaration de Bogota en date du 3 décembre 1976, émise par les pays équatoriaux, ainsi qu'aux prétentions de ces pays à exercer des droits souverains sur certaines portions de l'orbite des satellites géostationnaires, et considèrent que ces prétentions ne peuvent être reconnues par la présente Conférence.